

Fiche technique

CAPONE®

Herbicide de pré-levée pour lutter contre les dicotylédones annuelles et les graminées dans le colza, les pommes de terres, le soja, les pois protéagineux, les féveroles et dans diverses cultures dans les cultures maraîchères.

Matière active: 360 g/l Clomazone (31,03%)

Formulation: Suspension de capsules (CS)

Lupin: 0,3 l/ha

Application en pré-levée, immédiatement ou jusqu'à 3 jours après le semis. Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use).

EMPLOI:GRANDES CULTURES:

Féveroles: 0,25 l/ha

Application en pré-levée, immédiatement ou jusqu'à 3 jours après le semis. Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use).

Pois protéagineux: 0,2-0,25 l/ha

Application en pré-levée. Miscible avec Baso en pré-levée: Baso 2 l/ha + Capone 0,2 l/ha.

Pommes de terre: 0,2-0,25 l/ha

Application en pré-levée. Mélange avec Zepter 0,5 kg/ha conseillé. Appliquer après la plantation et après le buttage final, mais avant la levée des pommes de terre et des mauvaises herbes, sur des buttes bien établies. Un sol humide favorise son action. Capone peut provoquer des chloroses sur les jeunes feuilles de pommes de terre, celles-ci peuvent rendre difficile la détection des virus dans la cultures des pommes de terre pour la production de plants. Une application jusqu'à 7 jours avant la levée permet de réduire ce risque.

Capone convient bien comme partenaire de mélange avec d'autres herbicides racinaires dans le cadre d'un désherbage sans métribuzine.

En particulier, le mélange Proman 2,4 l/ha + Baso 2 l/ha + Capone 0,2 l/ha permet de lutter contre toutes les mauvaises herbes principales dans la culture de pommes de terre, y compris la morelle noire.

Colza: 0,2-0,33 l/ha

Application en automne, en pré-levée.

Nous recommandons d'utiliser le mélange Solanis 1,5 l/ha + Capone 0,25 l/ha en pré levée du colza, peu après le semis. Solanis possède un large spectre d'efficacité avec des points forts contre la véronique, la camomille, le gaillet gratteron, le géranium, le lamier pourpre et le myosotis. Capone renforce de manière décisive l'effet contre les crucifères (capselle bourse à pasteur, tabouret des champs, roquette) et assure une bonne efficacité contre le mouron des oiseaux.

Solanis ne doit pas être utilisé dans les régions karstiques et les zones de protection des eaux souterraines (S2 et Sh). Dans de telles sites, nous recommandons d'appliquer le mélange Capone 0,25 l/ha + Nikkel 2,5 l/ha, en pré-levée du colza.

Dosage de Capone (0,2-0,3 l/ha) en fonction du type de sol.

Veiller à ce que le sol soit humide et finement structuré.

Soja: 0,2-0,25 l/ha

Application en pré-levée. Miscible avec Loper en pré-levée, appliquer jusqu'à 3 jours après le semis: Loper 1,25-1,4 l/ha + Capone 0,2-0,25 l/ha.

Également un mélange avec Proman 2 l/ha en pré-levée de la culture est possible et recommandé sur des sites avec forte pression d'adventices dicotylédones.



Omya (Schweiz) AG
AGRO

CH-4665 Oftringen, Tel. 062 789 23 41
www.omya-agro.ch

Tabac: 0,25 l/ha

Application en pré-levée, immédiatement après la plantation. Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use).

Riz (sec): 0,25 l/ha

Application en pré-levée, immédiatement après le semis. Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use).

CULTURES MARAÎCHÈRES:

Carottes: 0,25 l/ha

Application: pré-levée, immédiatement ou jusqu'à 7 jours après le semis, mais avant la levée de la culture et des mauvaises herbes. Pour les cultures sous abris et les sols sableux, réduire le dosage. Les graines doivent être déposées à au moins 1 cm de profondeur. Un sol humide favorise l'efficacité. Capone 0,2 l/ha en pré-levée peut être mélangé avec Baso 1-1,5 l/ha et Hysan Aqua 1,5-1,75 l/ha.

Pois non écosés: 0,25 l/ha

Application en pré-levée, immédiatement ou jusqu'à 3 jours après le semis. Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use). Pas pour la production de semences.

Haricots: 0,25 l/ha

Application : pré-levée, immédiatement ou jusqu'à 2 jours après le semis.

Fenouil bulbeux: 0,2-0,25 l/ha

Culture plantée: 0,25 l/ha. Application immédiatement après la plantation. Pas d'application sous couverture. Traitement sur des plantes endurcies. Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use). Risque de chloroses foliaires passagères.

Culture semée: 0,2 l/ha. Application: pré-levée, immédiatement ou jusqu'à 2 jours après le semis. Délai d'attente: 60 jours. Pas d'application sous couverture.

Céleri-pomme: 0,25 l/ha

Application immédiatement après la plantation. Pas d'application sous couverture. Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use). Miscible avec Hysan Aqua (2,5-3 l/ha) et Baso (0,5

l/ha) environ 5-7 jours après la plantation. Appliquer sur sol humide.

Choux: 0,25 l/ha

Application avant ou immédiatement après la plantation. Pas d'application sous couverture. Risque de chloroses foliaires passagères.

Courges oléagineuses: 0,25 l/ha

Application: Pré-levée, immédiatement ou jusqu'à 3 jours après le semis.

Courges (écorce non comestible): 0,25 l/ha

Application avant ou immédiatement après la plantation. Pas d'application sous couverture. Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use).

Persil: 0,15 l/ha

Application: pré-levée, immédiatement après le semis. Délai d'attente : 90 jours. Pas d'application sous couverture. Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use). Au maximum une utilisation par culture.

Fève: 0,25 l/ha

Application en pré-levée, immédiatement ou jusqu'à 3 jours après le semis. Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use). Pas pour la production de semences.

Rhubarbe: 0,25 l/ha

Application: au printemps, avant le débourrement. Pas d'application sous couverture. Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use).

Scorsonère: 0,15 l/ha

Application: pré-levée, immédiatement après le semis. Pas d'application sous couverture. Délai d'attente: 90 jours. Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use). Au maximum une utilisation par culture.

Asperge: 0,25 l/ha

Jeunes plantations: application pendant l'année de plantation. Avant la levée.



Cultures de production: application après la récolte. Après la période de récolte, après le nivellement des buttes, avant la levée de la culture. Miscible avec Hysan Aqua et Zepter.

Rave de Brassica rapa et B. napus: 0,25 l/ha

Application: pré-levée, immédiatement ou 3 jusqu'à jours après le semis. Pas d'application sous couverture. Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use).

Épinard: 0,15 l/ha

Application: pré-levée, immédiatement après le semis. Pour les épinards d'hiver sur sol sableux risque de chlorose foliaire et de retard de croissance pendant l'année de récolte. Miscible avec 600 g/ha Venzar. Capone peut provoquer des chloroses permanentes et des inhibitions de la croissance sur les feuilles d'épinards. Ne pas utiliser sur des sols sableux.

Céleri-branche: 0,25 l/ha

Application: immédiatement après la plantation. Pas d'application sous couverture. Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use).

Courgette (en plein air): 0,25 l/ha

Application: immédiatement après la plantation (jusqu'au BBCH 16). Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use). Des symptômes de phytotoxicité sont possibles sur les variétés sensibles, effectuer une pulvérisation expérimentale avant l'application. Pas d'application sous couverture.

Patate douce: 0,25 l/ha

Application: immédiatement après la plantation. Risques de chloroses foliaires passagères.

REMARQUES:

Ne pas utiliser **CAPONE** sur des sols très sableux et/ou très perméables. L'efficacité peut être réduite dans des sols organiques riches en humus. Veiller à une profondeur de semis régulière, resp. à des semences bien recouvertes.

En culture maraîchère: pas d'application sous couverture recommandé. Au minimum, réduire le dosage.

Une humidité du sol suffisante est déterminante pour garantir l'efficacité de **CAPONE**, de même qu'un lit de semence bien préparé, homogène et décanté. En cas de sécheresse, l'efficacité peut être réduite, mais elle est rétablie par les précipitations suivantes. Par temps chaud et lors de bonne croissance des plantes, l'efficacité est améliorée. Des précipitations importantes après le traitement peuvent entraîner une décoloration des feuilles.

CAPONE peut provoquer des chloroses foliaires dans toutes les cultures en fonction des conditions météorologiques après le traitement. Dans les choux, les épinards et les céleris, les chloroses peuvent persister jusqu'à la récolte.

SPECTRE D'EFFICACITÉ:

Bonne à très bonne efficacité:

tabouret	lamiers
capselle	gaillet gratteron
mouren des oiseaux	

Efficacité moyenne (partielle):

mercuriale annuelle	séneçon commun
ortie, petite	chénopode blanc
véroniques	morelle noire
renouée persicaire	renouée des oiseaux
chénopodes	renouée faux liseron
laiteron	panic des marais
petite ciguë	pâturin annuel

Efficacité insuffisante:

amarante	renouée à f. de patience
pensée sauvage	camomille
résidus de colza	chiendent
résidus de tournesols	adventices racinaires
galinsoga	

MISCIBILITÉ:

CAPONE peut être mélangé avec Solanis ou Nikkel dans le colza. Dans les pommes de terre, **CAPONE** est miscible avec Zepter, Proman, Hysan Aqua ou Baso. Dans les carottes et céleris-pomme **CAPONE** peut être combiné avec Hysan Aqua et Baso. **CAPONE** peut être mélangé avec Bredola ou Devrinol Plus dans le chou.

Il convient de respecter également les conditions et consignes d'utilisation des partenaires de mélange.



Omya (Schweiz) AG
AGRO
CH-4665 Oftringen, Tel. 062 789 23 41
www.omya-agro.ch

CULTURE SUIVANTE:

Après une récolte normale, n'importe quelle culture peut être mise en place. En cas d'interruption prématurée d'une culture, le maïs, les pommes de terre, les féveroles, les pois, le trèfle violet, la luzerne, le soja, les haricots et le tournesol peuvent être cultivés.

MODE D'ACTION:

CAPONE contient la matière active **clomazone**. Il s'agit d'un herbicide de pré-levée contre les mauvaises herbes dans les grandes cultures et les cultures maraîchères. La matière active clomazone est formulée sous forme de suspension de capsules. L'absorption de la matière active à action systémique se fait de préférence par les racines et les pousses, mais est également possible par les parties vertes de la plante. Dans les cellules végétales, le clomazone inhibe la formation de chlorophylle et de caroténoïdes. Chez les plantes sensibles, elle provoque le blanchiment des feuilles, l'inhibition de la croissance des plantules et le dépérissement des mauvaises herbes.

Clomazone est un «agent filmogène» qui forme un film à la surface du sol, à partir duquel les cotylédons des mauvaises herbes absorbent la matière active lors de la pénétration du film à la levée.

Un sol ou une butte bien décaité (pour les cultures comme pommes de terre ou carottes) ainsi qu'une surface fine et stable influencent positivement le film herbicide et donc l'efficacité de **CAPONE**. Malgré la solubilité assez élevée de la clomazone dans l'eau, une certaine humidité du sol favorise son action.

EMBALLAGE: Bouteilles de 0,5 l
Bouteilles de 3 l
Cartons de 10 x 0,5 l
Cartons de 4 x 3 l

DANGER – RISQUE – SÉCURITÉ:

Indications de danger: -

Mention d'avertissement: -

Mentions de danger:

EUH 401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

Mentions de prudence:

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P501 Le contenu/récipient doit être éliminé de manière sûre.

Coformulants à déclarer:

Chlorure de calcium, Nitrate de sodium

Les renseignements mentionnés dans cette fiche technique ne sont que des données générales. Respecter scrupuleusement les informations figurant sur les étiquettes.

© Marque enregistrée de Omya (Suisse) SA



Omya (Schweiz) AG
AGRO CH-4665 Oftringen, Tel. 062 789 23 41
www.omya-agro.ch